

# Commune de St Jean d'Arves

Réunion du Conseil Municipal  
Séance du 04 septembre 2018

Présents : Tous les conseillers en exercice.

Absents : Monsieur RIVET Stève avec procuration à SIBUE Pascal.

Monsieur BALMAIN Jean-Paul.

Madame VITALE Julie.

Monsieur COCHE Jeremy.

Monsieur KOPP Pierre-Ivan.

\*\*\*\*\*

- Décide de surseoir à la demande d'autorisation d'occupation de voirie de Monsieur COCHE Jeremy.

\*\*\*\*\*

- Le recensement de la population se fera en 2019. Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer le poste d'agent recenseur et décide de nommer un coordonateur communal. Décide également de payer ces personnes avec la dotation forfaitaire de l'INSEE.

\*\*\*\*\*

- Décide de ne pas valider le projet d'AFP pour le moment.

\*\*\*\*\*

- Décide, à l'unanimité, de passer une convention de partenariat pour le projet "optimisation de la gestion du foncier agricole, mise en place de contrats de location" entre la commune et le GDA de Moyenne Maurienne. Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer cette convention ainsi que tous les actes à intervenir.

\*\*\*\*\*

- Décide de ne pas transférer la halte-garderie "Les Chérubins" à la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan, à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

- Approuve le devis de la société Paartner Formation pour la formation CACES engin de chantier catégorie 4 pour un employé communal pour un montant de 1 188 € TTC. Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer ce devis, à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

- Le Conseil Municipal décide de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité, au taux maximum prévu au décret N°2002-409 du 26 mars 2002. Ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année.

\*\*\*\*\*

- Monsieur Le Maire indique que la CLECT s'est réunie le 1<sup>er</sup> août 2018 et à adopté son rapport définitif concernant le transfert de la compétence "PLU". Le Conseil Municipal approuve le rapport de la Commission Local d'Evaluation des Charges Transférées, du 1<sup>er</sup> août 2018 et autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

\*\*\*\*\*

- Autorise la SCI Comap à réaliser un élargissement de voirie sur la propriété communale A 1278 et décide de vendre ces 2 parcelles de 0 a 35ca et de 0 a 17ca à 75€ le m<sup>2</sup>.

\*\*\*\*\*

- Monsieur RICHARD : Décide de valider l'alignement et les emprises à régulariser, à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

- La Villette : Valide à l'unanimité la définition de l'alignement de la vie communale au niveau des murs et enrochements. Monsieur BRUN devra se mettre à ses limites. Il faudra démolir l'ouvrage qui a été édifié sur le domaine public (bordure de trottoir et enrobé, poteau et rail métallique).

\*\*\*\*\*

- Monsieur REPIT : Validation de l'alignement à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

- Valide le principe de la télétransmission des actes administratifs via ACTES Réglementaires et des maquettes budgétaires via ACTES Budgétaire, autorise Monsieur Le Maire à signer la convention avec les services de la Préfecture de la Savoie, autorise Monsieur Le Maire à signer les propositions financières de la société AGATE et de la société BERGER-LEVRAULT, à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

- Approuve le devis de la société AGATE pour la mise en place de BLES Actes, I parapheur, BLES Connect Chorus pro pour 647 € TTC, à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

#### Questions diverses :

- Décide que l'Office de Tourisme garde la gestion de la Foire aux Bestiaux.